



Communiqué de Presse

Paris, le 31 octobre 2018

Formation universitaire en orthophonie : à quoi bon contribuer à une réflexion sur l'universitarisation ?

Le gouvernement actuel mène, sous l'égide de Monsieur LE BOULER, une série de travaux concernant l'universitarisation des filières de formation dites paramédicales et de maïeutique.

Depuis son origine, la formation initiale en orthophonie est intégrée aux universités. Elle est dispensée au sein de départements universitaires, en grande majorité intégrés aux UFR de Médecine ou de Santé. Vingt universités sont accréditées pour dispenser un cursus qui octroie, depuis 2013 (Décret n° 2013-798), 300 ECTS. Les études comptent dix semestres et se composent de deux cycles validant respectivement 180 (niveau licence) puis 120 ECTS (niveau master).

Le niveau grade master 2 obtenu par les étudiants diplômés leur permet une inscription possible en cursus doctoral (Arrêté du 25 mai 2016, article 11).

L'orthophonie, intégrée à l'université depuis son origine, n'est donc a priori pas concernée par les travaux sur l'universitarisation. Cependant, l'ensemble des acteurs de l'orthophonie française a, jusqu'à présent, montré une réelle volonté pour contribuer aux travaux conduits dans le cadre de la mission confiée à Monsieur LE BOULER. Cet engagement s'est traduit par plusieurs points significatifs :

- Le partage du savoir-faire universitaire en matière de mutualisation des enseignements avec les filières de sciences humaines et les filières de santé, démontrant la capacité d'adaptation de la filière orthophonie aux différents contextes universitaires,
- Une contribution significative aux travaux sur la modernisation des conditions d'admission, aboutissant à la proposition d'un nouveau modèle (dossier et entretiens), fonctionnel, répondant au cadrage de la loi ORE et donc compatible avec la procédure Parcousup,
- Des demandes répétées de contribution à la réflexion sur la création des nouveaux Conseils Nationaux Universitaires (CNU) censés accueillir l'ensemble des étudiants issus des filières paramédicales.

L'ensemble des acteurs de l'orthophonie constate que ces contributions n'ont aucune incidence sur les travaux menés puisque :

- L'orthophonie n'est pas prise en compte dans la transmission de son expérience à décliner un modèle de maquette nationale dans différents contextes universitaires,
- L'orthophonie subit une méconnaissance de son champ d'application qui ne peut être réduit à un métier de la réadaptation, la majorité des actes d'orthophonie étant effectuée auprès d'enfants ne relevant pas de ce champ (ex. troubles neurodéveloppementaux, troubles des apprentissages ...). La part dans la formation des enseignements en médecine de réadaptation et de rééducation

est d'ailleurs très largement minoritaire au regard des autres enseignements médicaux de la discipline (ORL, psychiatrie, neurologie...)

- L'orthophonie a été écartée des travaux concernant la création des CNU, alors que l'orthophonie est une filière qui dispose actuellement d'un vivier réel d'enseignants chercheurs titulaires, et de docteurs potentiellement qualifiables,
- Certains modèles envisagés de modification des études négligent ostensiblement ce qui fait l'attractivité et la typicité des études en orthophonie c'est-à-dire un niveau socle exigeant de formation en sciences humaines. Rappelons que la réingénierie des études en orthophonie date de 2013.

Les acteurs de l'orthophonie réaffirment leur soutien à l'universitarisation des filières qui sont extérieures à l'université. Cependant ils affirment que les filières déjà intégrées, non entendues et qui ont pourtant, depuis toujours, assumé la mise en œuvre des cursus, ne doivent pas être des variables d'ajustement dans un contexte de massification de l'entrée à l'université.

Dans ce contexte de stérilité, l'ensemble des acteurs de l'orthophonie française :

- Rappelle que leurs travaux ont permis l'établissement d'un modèle d'admission compatible avec les engagements qu'ils ont pris au début du processus collaboratif,
- Affirme que l'orthophonie ne peut pas intégrer un regroupement dit de « réadaptation » qui ne correspond ni à son référentiel de compétences ni à son champ d'activité dans le domaine de la santé,
- Attire l'attention des équipes ministérielles sur le fait qu'un modèle qui semble adapté à une université ne le sera pas pour la majorité des universités qui utilisent des modèles différents et pour autant tout à fait opérationnels,
- Regrette que les travaux sur les CNU n'aient pas intégré des propositions issues des acteurs universitaires de l'orthophonie,
- Souhaite que soit créé un CNU, autre que celui « réadaptation et rééducation », accueillant les enseignants-chercheurs titulaires actuels mais aussi permettant surtout aux étudiants diplômés de déployer une recherche permettant l'amélioration du diagnostic et du soin en orthophonie,
- Se questionne sur l'intérêt de la poursuite de leur contribution aux travaux en cours.

Contacts :

FNO : Anne Dehêtre 06 78 12 51 48

FNEO : Anaïs Rolland 06 99 63 01 11

CCFUO : Frédéric PASQUET, Peggy GATIGNOL, presidence.ccfuo@gmail.com

UNADREO : Sylvia Topouzkhianian 06 19 23 28 55

CFO : pres.collegefrancaisortho@gmail.com